Ville de Genève
Conseil municipal

QE-486

4 décembre 2017

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 septembre 2017 de M. Grégoire Carasso et Mme Olga Baranova: «Police de proximité: en voiture, Simone! (bis)».

TEXTE DE LA QUESTION

Combien de kilomètres les agent-e-s de la police municipale (APM) ont-ils parcourus en voiture de 2010 à 2016 chaque année? Combien de kilomètres cela représente-t-il par APM chaque année? Existe-t-il des éléments chiffrés relatifs à l'utilisation du vélo et à la marche à pied et en roller? Quelles sont les directives et pratiques effectives (ordres d'engagement précis) relatives à la mobilité de notre police de proximité?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la question écrite QE-486 «Police de proximité: en voiture, Simone! (bis)» souhaitent connaître le nombre de kilomètres parcourus en voiture par les APM chaque année, de 2010 à 2016.

Dès lors, pour donner suite à leur requête, il est remis, ci-après, un tableau inventoriant: les kilomètres effectués annuellement par les véhicules de la police municipale, le nombre d'APM en exercice pour chaque année considérée, la consommation annuelle ainsi que la consommation moyenne pour chacun de ces véhicules et le nombre de kilomètres effectués par les APM.

	2010	2011	2012	2013	2014*	2015	2016
Consommation annuelle en litres	12 148,36	10 408,14	11 985,20	15 249,05	16 360,17	20 271,60	20 226,30
Km annuels	114 260	82 985	86 079	126 333	125 259	146 269	142 545
Consommation moyenne aux 100 km	10,63	12,54	13,92	12,07	13,06	13,86	14,19
Nombre d'APM	99	104	128	144	154	172	196
Nombre de km par APM	1154	798	672	877	813	850	727

* Ouverture du poste des Acacias le 16 juin 2014.

A la lumière des chiffres présentés, il appert que le kilométrage effectué par la police municipale en voiture est relativement stable ces dernières années.

L'augmentation du nombre de kilomètres effectués à partir de 2014, par rapport à la moyenne des années précédentes, est justifiée par le fait que le nombre d'agent-e-s a sensiblement augmenté ces trois dernières années et qu'un nouveau poste de quartier bénéficiant de deux véhicules supplémentaires a été ouvert.

De fait, le nombre de kilomètres effectués par les APM en voiture a même diminué ces dernières années, par rapport à 2010 (727 km en 2016, contre 1154 km en 2010).

Néanmoins, il convient de relever que la majorité des kilomètres effectués en voiture par la police municipale ne concerne aucunement le travail d'îlotage pour lequel il est requis des patrouilles pédestres, à vélo ou en rollers.

Les véhicules de service sont principalement utilisés le soir, pour répondre à des réquisitions formulées par les habitants à la centrale d'engagement à partir de 17 h, le territoire à couvrir pour chaque patrouille étant plus important.

L'utilisation de la voiture est également nécessaire pour permettre aux APM de mener des actions conjointes avec la police cantonale (actions de terrain en appui de la police cantonale, encadrement et contrôle de manifestations, contrôles selon la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), etc.).

Enfin, l'utilisation d'un véhicule de service est également nécessaire lorsque les APM interviennent en cas d'accident, nécessitant un transport de matériel permettant de sécuriser le lieu ou l'interpellation de contrevenants.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone